

Cible 7

TRANSFERTS CIBLÉS DE TECHNOLOGIES

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d’un commun accord. ”

La clé de réussite des ODD pour les Pays en développement : les technologies vertes

La mise au point, le transfert et la diffusion de technologies favorables à l’environnement suscitent des défis politiques et économiques considérables. La création de technologies vertes (l’innovation verte) est un levier de croissance pour tous les pays sans exception. Cela requiert des financements importants et ciblés, la mise en place d’incitations, un accès facilité aux connaissances et à la formation, des politiques publiques adaptées. La réalisation de plus de la moitié des ODD nécessitent des solutions technologiques vertes.

Le transfert de technologies favorables à l’environnement regroupe, selon la définition du GIEC, un large ensemble de processus qui concernent les échanges de savoir-faire, d’expériences et d’équipements entre les différentes parties prenantes afin d’atténuer et de s’adapter aux effets du changement climatique qui englobe la diffusion de technologies et la coopération technologique au sein d’un pays ou entre pays.

L’article 10 de l’Accord de PARIS a ajouté au mécanisme technologique créé à la Conférence de Cancun, en 2010, l’obligation d’élaborer « une vision à long terme » du transfert de technologies.

Quoique indispensables pour lutter contre le réchauffement climatique ou contre une pandémie mondiale, comme la COVID-19, ces transferts sont encore confrontés à de nombreuses barrières : économiques et financières, juridiques et réglementaires (en particulier en ce qui concerne les brevets) commerciales, culturelles, de capacités institutionnelles et organisationnelles faibles, de compétences humaines locales inadéquates... Ainsi, le transfert de technologies vers les pays en développement est onéreux et ne peut être pris en charge par ces seuls pays. De même, il nécessite l’adaptation préalable des technologies aux réalités locales et la généralisation de l’accès aux outils numériques, facteurs de diffusion et d’inclusion.



Safe Water Cube | Agir Ensemble (2020).



Les partenariats multi acteurs pour les transferts de technologies vertes

La cible 7 de l'ODD 17 incite donc à lever ces barrières en développant des partenariats multi acteurs (économiques et sociaux, publics, associatifs), dont des partenariats Nord/Sud, qui sont les moteurs du transfert de connaissances et de technologies. Elle incite également à signer des accords multilatéraux ou bilatéraux pour définir les règles auxquelles sont soumis les transferts de technologies ainsi que les conditions préférentielles accordées.

Afin de donner corps au mécanisme technologique, l'OMPI a créé la plateforme WIPO GREEN, un partenariat public-privé qui « met en relation des innovateurs dans le domaine des technologies vertes, des personnes à la recherche de solutions innovantes, des organismes publics ou privés qui soutiennent les technologies respectueuses du climat et des experts en matière d'innovation verte et dans d'autres domaines »²³.

L'Union Européenne, comme la France encouragent l'innovation verte et incluent les transferts de technologies vertes dans les orientations de leur aide au développement. Ainsi les instituts scientifiques français mettent en place des possibilités de transferts, comme « CIRAD INNOV ».

Au niveau des collectivités territoriales, le partage des connaissances et des technologies parmi les acteurs du territoire pour le dynamiser est un enjeu important ainsi qu'un objectif privilégié de leur politique de solidarité (coopération décentralisée) vis-à-vis des pays en développement.

LA FONTAINE D'EAU POTABLE « SAFE WATER CUBE »

(Associations & citoyens)

La fontaine d'eau potable "Safe Water Cube" est un équipement simple, facile à utiliser et durable. Elle peut alimenter 1 000 personnes, sa maintenance est assurée par 2 techniciens rémunérés par les villageois. Ce modèle, piloté et conçu par un ingénieur français, est diffusé en zone rurale de pays en développement, principalement en Afrique. Il a permis à 500 personnes de disposer d'une activité rémunérée grâce aux 250 fontaines implantées dans 14 pays.



<https://www.ecole.org/fr/seance/1353-safe-water-cube-agir-ensemble-pour-apporter-partout-de-l-eau-potable>

LABORATOIRES DE L'INNOVATION PUBLIQUE

(Multi-acteurs : Etat, collectivités, associations, citoyens)

Dans le cadre de la modernisation de la fonction publique, des structures ouvertes se sont déployées sur les territoires : elles utilisent la technologie au service d'une meilleure efficacité publique. Elles sont au service des administrations, ainsi que de la société civile et des usagers pour améliorer les politiques publiques. À l'exemple du Labo M21 - La Base, en Gironde (Bordeaux et Médoc), missionné pour l'élaboration de l'Agenda 2030 du département de la Gironde, et du SIILAB, Living Lab de Lille dédié à l'innovation et à l'investissement dans l'économie sociale et solidaire, ces lieux ont pour but de décloisonner et travailler ensemble dans un environnement favorisant les idées. Ils mobilisent les acteurs publics du territoire autour d'approches « centrées utilisateurs », imaginent et testent rapidement de nouvelles solutions à des problématiques concrètes et diffusent à l'ensemble des acteurs du territoire une culture de l'innovation. Le transfert de technologie verte et la coopération décentralisée sont au cœur de démarches, comme l'Agenda 2030 de la Gironde.

« GREEN CITY ACCORD » DE VILLES EUROPÉENNES : ENGAGEMENT DE VILLES-PAIRS POUR L'ENVIRONNEMENT

Le 22 octobre 2020, des représentants des autorités locales, régionales, nationales et européennes se sont réunis avec des ONG, des entreprises, des citoyens pour lancer le « Green City Accord » (GCA). Cette démarche vise à accélérer la transition verte des villes européennes, avec l'appui méthodologique d'une plateforme, d'indicateurs pour l'Agenda 2030 et au travers d'échanges d'expertises, de bonnes pratiques et de savoir-faire entre les villes engagées, signataires de cet Accord, comme Lille, Florence, Porto et Fribourg. Chaque ville définit des actions visant à améliorer 5 domaines : qualité de l'air, qualité de l'eau, biodiversité urbaine, économie circulaire, pollution sonore.



<https://eurocities.eu/latest/the-green-city-agreement-is-here/>